

ASTREINTES

KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE

A PARTIR DU
01/11/25



Samedis, dimanches et jours fériés
de 8h à 20h
du 1er novembre 2025 au 29 mars 2026

SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

PAR QUI ? Les astreintes sont assurées par des kinésithérapeutes du territoire de la CPTS Sologne.

OÙ ? Au cabinet du kinésithérapeute.

OÙ TROUVER LA LISTE DE GARDE ? Sur la page Facebook de la CPTS Sologne.



Pour toute urgence vitale:
Appelez le 15 